



COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL

DU 8 NOVEMBRE 2021

Présents : M. ALBERELLI Bernard, Mme ARCAINA Katia (arrivée à 18h), Mme BAVEUX Marianne, M. BRET Daniel, Mme CHOLAT Christine, M. GIRAUD Marc, Mme GROSS Françoise, Mme MICAND Frédérique, M. Jean-Jacques SIBILLE
Formant la majorité des membres en exercice.
Secrétaire de mairie : Marion BURGARD

Absent :

A été désignée comme secrétaire de séance : Daniel Bret

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation du compte rendu du 4 octobre 2021
- 2) Coupe affouagère
- 3) Plans de gestion ENS
- 4) Acquisition parcelles ENS
- 5) Demande de Subvention Achat parcelles ENS – Département de l'Isère
- 6) Voie des Riperts
- 7) Subventions Associations
- 8) Décisions Budgétaires modificatives
- 9) PNRV – RICE

Informations - questions diverses :

- 10) Mont Aiguille (commémoration, plaine sommitale)
- 11) TE38 adhésion marché groupé

1- Approbation du compte rendu du 4 octobre 2021

Vote : Pour : 7 Contre : Abstention :1

2- Coupe affouagère

Dans le cadre de la gestion de la forêt communale, une coupe affouagère est proposée.

Exploitation CHAMPOLLION => 4718,71€ TTC (28,6 € TTC x 164,99m3)

Lotissement ONF => 232,03 € TTC (2,40 € TTC x 96,68m3)

Frais de garderie ONF => 275 € TTC (2750 € x 10%)

Total des charges => 5225,74 € TTC

Total Recette (feuillus vendus à l'exploitant CHAMPOLLION) => **3142,26 € TTC**(68,31 m3 x 46 €)

Le prix au mètre cube est fixé à 42€



Vote : Pour : 6

Contre : 2

Abstention :

3- Plans de gestion ENS

Mme le Maire rappelle la délibération du 12/10/2017 adressée au Conseil départemental de l'Isère pour l'inscription de deux sites : la Tufière de Darne et le Serre de Peyraret au réseau des E.N.S locaux et la signature des conventions d'intégration au réseau ENS de chaque site en date du 27/04/2018. L'élaboration des deux plans de gestion a été confié au Conservatoire d'espaces naturels Isère et a débuté en novembre 2019.

Mme le Maire donne lecture des grandes lignes de chacun des plans de gestion et de leurs programmes d'actions sur 5 ans, pour la période 2022-2026, annexés à la présente délibération.

Le montant prévisionnel HT des actions sur 5 ans s'élève

- à 96 626€ HT pour le site de Darne,
- à 122 960€ HT pour le site de Peyraret,

elles bénéficieront d'une aide financière du Département comme prévu par les deux conventions d'intégration, pour indication le taux de subvention ENS pour l'année 2021 est de 97,77%.

Après délibération, le Conseil municipal :

- ✓ valide les deux plans de gestion et s'engage à mettre en œuvre les deux plans d'actions sur 5 ans et à solliciter chaque début d'année l'aide du département pour les actions de l'année en cours.
- ✓ charge Mme le Maire de transmettre au Conseil départemental l'ensemble des pièces nécessaires à l'instruction du dossier.

Vote : Pour : 9

Contre :0

Abstention :0

4- Acquisition parcelles ENS

Madame Le Maire rappelle que la commune a décidé de labelliser 2 sites « Espace Naturel Sensible (ENS) » sur son territoire en partenariat avec le Département de L'Isère.

Sur le site de Darne, les propriétaires de la parcelle ENS vendent leur bien. Les propriétaires ont donné leur accord pour vendre à la commune de Saint Martin de Clelles les parcelles labellisées. Cet achat est subventionné par le Département de l'Isère à 97.77%.



Commune de St Martin de Clelles

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Martin de Clelles

après en avoir délibéré,

- décide d'acquérir des Cts AUGER dans le cadre d'un dossier suivi par la SAFER Auvergne-Rhône-Alpes la propriété située sur la commune de Saint Martin de Clelles, composée de la parcelle cadastrée :

Z 153 A, d'une surface de 4 ha 24 a 42 ca, sise au lieu-dit "A Darne" et

Z 153 B, d'une surface de 43 a 45 ca, sise au lieu-dit "A Darne",

soit une surface totale de **4 ha 67 a 87 ca**,

moyennant le prix principal de **11 000 € (onze mille euros)** auquel s'ajoute :

-le montant des frais d'intervention SAFER, soit la somme de 1 200 € TTC, dont TVA d'un montant de 200 €.

- le montant des frais de notaire soit la somme de 1800€

- mandate Madame le Maire, pour effectuer toutes procédures nécessaires à l'acquisition de ce bien et en particulier pour la signature de la promesse d'achat et de l'acte authentique avec la SAFER Auvergne-Rhône-Alpes.

Vote : Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

5- Demande de Subvention Achat parcelles ENS – Département de l'Isère

Mme le Maire rappelle la délibération du 12 octobre 2017 adressée au Département de l'Isère pour la signature de la convention d'intégration du site local communal de la Tufière de Darne au réseau des ENS isérois.

Mme le Maire donne lecture du projet d'acquisition de parcelles situé sur l'espace naturel et les pièces du dossier : estimation des domaines, proposition du vendeur...

Après délibération, le Conseil municipal :

✓ sollicite une subvention du Département de l'Isère pour l'achat de parcelles sur l'espace naturel sensible de la Tufière de Darne :

- parcelles Z section n°153 pour une superficie de 46 787 m² telle que figurée sur le plan cadastral ci-joint, pour un montant total de 14 000€ (frais de notaire + frais safer inclus).

✓ charge Mme le Maire de transmettre au Département de l'Isère l'ensemble des pièces nécessaires à l'instruction du dossier (promesse de vente, plan cadastral, devis frais de notaire pour la(les) parcelle(s) concerné(es))

Le conseil municipal après délibération approuve le plan de gestion et le plan de financement associé.

Vote : Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0



6- Voie des Riperts

Madame le Maire rappelle que l'accès au hameau des Riperts par les véhicules à moteur est désormais assuré par la nouvelle route réalisé dans le cadre des travaux de la RD 1075 par le Département de l'Isère.

L'ancienne route des Riperts est désormais dévolue à la mobilité douce.

L'opération envisagée n'a donc pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par l'ancienne Route des Riperts.

Aux termes de l'article L 141-3 du code de la voirie routière, le déclassement des voies communales est prononcé par le conseil municipal.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide le déclassement de la voie en chemin rural et donne tout pouvoir à Madame le Maire pour procéder aux démarches et formalités nécessaires à la modification du tableau de classement de la voirie communale et du document cadastral.

Vote : Pour : 7

Contre :

Abstention : 2

7- Subventions Associations

Le tableau ci-dessous est le résultat des discussions d'attribution des subventions aux associations en « commission d'attribution aux associations » en date du 28 octobre 2021.

Subventions Associations	SUBV 2021	Observations
ACCA Diane de Goutaroux		MISE A DISPOSITION GRACIEUSE SALLE GRANGE MARTIN
ADMR (Clelles)	200 €	
Association Cueille la vie (intervenants EHPAD Mens)	100 €	
Association Les Amis de l'Age d'Or	100 €	
Association Désacorspédé	50 €	
Collectif d'entraide Trièves (Monestier de Clermont)	250 €	
Comité des fêtes	250 €	+ MISE A DISPOSITION GRACIEUSE SALLE E VILLE
Histoires et Chemins		MISE A DISPOSITION GRACIEUSE SALLE E VILLE
Les Amis de Vaulserre et du Trièves (Jean Reboul)	100 €	
Trièves transition écologique	50 €	
Mission Locale	200 €	PARTICIPATION ACHAT VEHICULE
Mix Step		MISE A DISPOSITION GRACIEUSE SALLE E VILLE
PEP'S		100 PHOTOCOPIES COULEURS + 200 N&B + MISE A DISPOSITION MENSUELLE DE LA SALLE
Rugby (RCVMT)	50 €	
Sou des Ecoles Clelles	228 €	+ MISE A DISPOSITION GRACIEUSE SALLE E VILLE 3FOIS PAR AN
SM'ART	100 €	MISE A DISPOSITION GRACIEUSE SALLE E VILLE
Tichodrome	100 €	
Comité Trièves du souvenir français	50 €	
TOTAL	1828	

Vote : Pour : 7

Contre :

Abstention : 2



Discussion sur :

- les choix des associations subventionnées
- projet de modification du formulaire de demande de subventions
- date limite de retour des demandes fixée au 30 avril 2022

8- Décisions Budgétaires modificatives

Reporté au prochain CM

9- PNRV – RICE

Pas de décision, l' élu délégué au PNRV doit demander au responsable du Parc des précisions sur les contraintes et engagements.

Questions diverses

10- Mont Aiguille (commémoration, plaine sommitale)

La commune de Chichilianne envisage de prendre un arrêté interdisant le bivouac sur la plaine sommitale du Mont Aiguille. Le conseil municipal de Saint Martin de Clelles déclare soutenir la commune de Chichilianne et prendra une motion de soutien dans ce sens à des fins pédagogiques.

11- TE38 adhésion marché groupé

La proposition de TE38 d'achat groupé d'électricité a été examinée par le Maire et l' élu délégué. Au regard des échéances, du manque de clarté (pas de prospective sur les prix à venir de l'électricité), et le statut de notre commune s'agissant des tarifs, la décision est prise de ne pas adhérer au groupement d'achat.

Prochain Conseil Municipal le lundi 13 décembre 2021 à 17h30

L'ordre du jour étant épuisé, le conseil municipal commencé à 17 h 30 se termine à 21h15



Commune de St Martin de Clelles

Procès-verbal approuvé le / /2021

ALBERELLI	Bernard	
ARCAINA	Katia	
BAVEUX	Marianne	
BRET	Daniel	
CHOLAT	Christine	
GIRAUD	Marc	
GROSS	Françoise	
MICAND	Frédérique	
SIBILLE	Jean-Jacques	